

Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
RETHORE Jacqueline	à REBILLARD Michèle
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2503-03 | Patrimoine communal – Désaffectation du domaine public communal sis rue des Roncières

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Les Ponts-de-Cé est propriétaire d'un bien situé Rue des Roncières 49130 Les Ponts-de-Cé, non cadastré, consistant en deux espaces verts d'une superficie totale de 458 m², ne répondant plus à la qualité de domaine public par leur inoccupation et leur utilisation à des fins différentes de leur destination d'origine (dépôts sauvages de nombreux déchets),

Considérant que cet espace d'une superficie de 458 m² n'est plus affecté à l'usage direct du public ou d'un service public et dont la désaffectation n'altère en rien la destination du reste du domaine public auquel il appartient,

Considérant que la désaffectation de cet équipement et ses accessoires peut être constatée en vue de leur cession au profit d'Angers Loire Habitat leur permettant de poursuivre leur projet d'intérêt général,

Considérant l'avis de la commission Ressource du 18 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la désaffectation de la propriété communale situé Rue des Roncières, 49130 Les Ponts-de-Cé conformément au document d'arpentage ci-annexé,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

